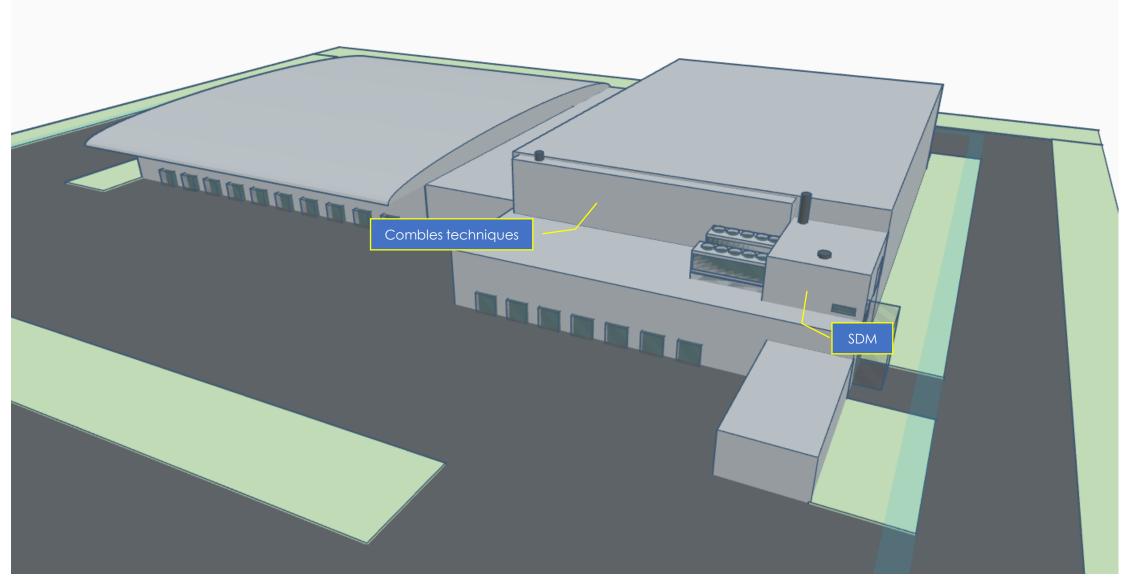
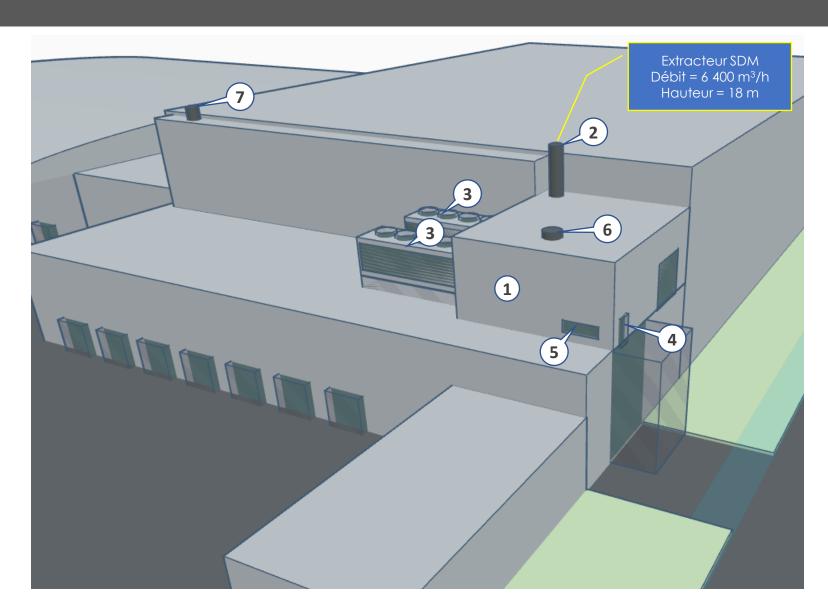
Annexe 12 - Principe de ventilation - SEAFRIGO Guadeloupe

1. Vue d'ensemble			2
2. Localisation SDM			3
3. Localisation combles techniques			
4. Principe SDM			5

1 – Vue d'ensemble



2 – Localisation SDM



Chaque zone contenant de l'ammoniac devra être munie d'un <u>panneau d'avertissement</u> à chaque entrée, avec <u>l'indication de la charge</u> d'ammoniac.

<u>Les portes de la SDM doivent être coupe-feu</u> avec barre antipanique.

Les entrées d'air doivent être équipées de grille fixe coté extérieur et de grille à ventelles coté intérieur.

<u>Une douche de protection</u> doit être installée en dehors des zones à risque. L'eau de la douche sera potable et tiède en toute période de l'année.

Elles seront protégées contre le risque de gel et être prêtes à fonctionner en tout temps.

<u>Une manche à air</u> sera installée en partie haute des bâtiment voisin (<u>visible de jour comme de nuit</u>).

Entrée d'air neuf avec grille fixe coté l'extérieur et grille à ventelles dynamiques coté intérieur.

- 1. Local SDM1
- 2. Extraction NH3 SDM
- 3. Condenseurs
- 4. Accès SDM
- 5. Entrée d'air neuf
- 6. Extracteur thermique
- 7. Extracteur NH3 combles techniques

4 – Principe ventilation et détection NH3 – SDM

